

—
VILLE DE LOUDUN
—

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 30.03.2026 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

L'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), établissement public industriel et commerciale de l'État, propose d'accompagner les collectivités dans leurs achats groupés. Entre autres thématiques d'achats, l'organisme propose son aide dans des achats groupés d'énergie, et plus précisément en électricité.

L'UGAP procède aux appels d'offres, mises en concurrence des prestataires pour les collectivités qui la mandatent.

ARTICLE 2 :

Au vu des tarifs actuels et à venir du marché électricité, il convient de passer une convention avec l'UGAP ayant pour objet l'intégration dans une procédure d'appel d'offres public de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, dans le cadre du dispositif ELEC 2028.

ARTICLE 3 :

La présente convention est conclue pour une durée courant de la date de signature par le Bénéficiaire de la présente jusqu'au terme du (des) marché(s) passé(s), par l'UGAP pour le compte du Bénéficiaire, fixé au 31 décembre 2030.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A LOUDUN, le **28 MAI 2026**

Le Maire,
Joël DAZAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : ... **28 MAI 2026**

Publié le : ... **28 MAI 2026**

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20260528-DEC2026-44-AI
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026